

# Participation et transitions socio- environnementales

20<sup>e</sup> Plateforme francophone des  
agglomérations

24-27 juin 2024



# Table des matières

Plateforme francophone des Agglomérations .....	5
Thématique générale du cycle 2021-2025.....	6
Thématique 2024 : Participation et transitions socio-environnementales .....	7
Visite de terrain (24 juin) .....	13
« Découverte du quartier durable des Plaines-du-Loup dans le cadre du projet Métamorphose » .....	13
Colloque : études de cas (25 juin) .....	15
« LASOL : un living lab pour l'intégration de la qualité des sols dans l'aménagement du territoire » .....	15
« Forum citoyen (genevois), quatre ans après » .....	16
« La participation pour favoriser le passage à l'action en matière de transition » .....	17
« Démarches participatives et aménagement du territoire au Luxembourg » .....	18
« La création d'un service de la Participation en Région bruxelloise afin de soutenir les agents publics dans la mise en place de processus participatifs de qualité » .....	20
« Solon, un organisme montréalais en transition socio-écologique à la croisée des chemins » .....	21
« Processus de participation et implication du milieu dans l'implantation de pistes cyclables et de corridor de mobilité durable à Montréal » .....	22
« La charte de logistique urbaine durable de la .....	23
Métropole Rouen Normandie, un exemple de large .....	23
concertation professionnelle et citoyenne» .....	23
« Formes et défis de la participation citoyenne pour engager la transition des mobilités à l'échelle métropolitaine : l'exemple de la Métropole européenne de Lille » .....	24
Synthèse de la journée de colloque .....	26

<b>Atelier participatif (26 juin)</b> .....	27
<b>Retour sur la 20<sup>e</sup> édition de la Plateforme Francophone des agglomérations &amp; organisation de la prochaine édition (27 juin)</b> .....	28
<b>Annexe : programme</b> .....	30

## Plateforme francophone des Agglomérations<sup>1</sup>

La Plateforme se réunit chaque année depuis 2002. Elle visite successivement chacun des pays (ou provinces) partenaires : Belgique, France, Luxembourg, Québec, Suisse. La 19e édition a eu lieu en juin 2023 à Lille. La Plateforme fut initiée, côté suisse, par Michel Rey alors Secrétaire général de la Communauté d'Études pour l'Aménagement du Territoire (CEAT). Elle a rapidement pu compter sur le soutien thématique et financier de l'Office fédéral du développement territorial (ARE) qui lançait la politique fédérale en faveur des agglomérations urbaines. Michel Rey, puis Louis Boulianne en ont été les principaux animateurs, coordonnant et structurant la participation suisse à la Plateforme, en associant des praticiens (représentants des projets urbains de Bâle, du Projet d'agglomération Réseau urbain neuchâtelois (PA RUN), du Projet d'agglomération Lausanne-Morges (PALM), du bureau Stratégie et développement de l'Ouest Lausannois (SDOL), de Fribourg, du canton de Berne et de l'ARE, notamment). Les représentants des autres partenaires sont associés ou sollicités par l'Université Catholique de Louvain, le Centre de recherches et d'études pour l'action territoriale (CREAT) et la région Bruxelles-Capitale pour la Belgique, la chaire des Transitions métropolitaine de l'Université de Lille et le Plan Urbanisme Construction Architecture (PUCA) pour la France, le Luxembourg Institute of Socio-Economic Research pour le Luxembourg, le Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal.

---

<sup>1</sup> Site internet de la Plateforme Francophone des Agglomérations : <https://plateformeagglo.net>

## Thématique générale du cycle 2021-2025

La thématique de 2021 à 2025 s'articule à la problématique « Les agglomérations en transition » qui s'envisage sous différents angles. J. W. Bennett conçoit la transition « in the growing incorporation of Nature into Culture and by the breakdown of local self-sufficiency — the ability of the local group to satisfy its needs with existing resources in a particular geographical range (...) Thus, the transition is marked by the expansion of ecological impact resulting from the accumulation of substances and objects for social purposes unrelated to biological survival » (Bennett, 1976-2017). R. Audet (2015) y rattache un discours managérial technocentré et un récit radical ethnocentré (R. Hopkins) visant tout à la fois la résilience des systèmes et une limitation de l'empreinte carbone des activités humaines. P. Chabot élargit enfin le concept de transition — comme moment/espace entre deux états et comme action « aller au-delà » — aux transitions énergétiques, démographiques et démocratiques (Chabot, 2015).

## Thématique 2024 : Participation et transitions socio-environnementales

Dans un monde et une société en pleines mutations (écologiques, sociales, économiques, technologiques, territoriales, politiques...), les stratégies et les politiques de transitions des agglomérations évoluent et se conçoivent — à l’articulation de réflexions autour des questions de démocratie locale, de droit à la ville, de luttes contre les inégalités et les discriminations ou encore de communs urbains — suivant de nouvelles façons plus collaboratives de penser dans et par le territoire.

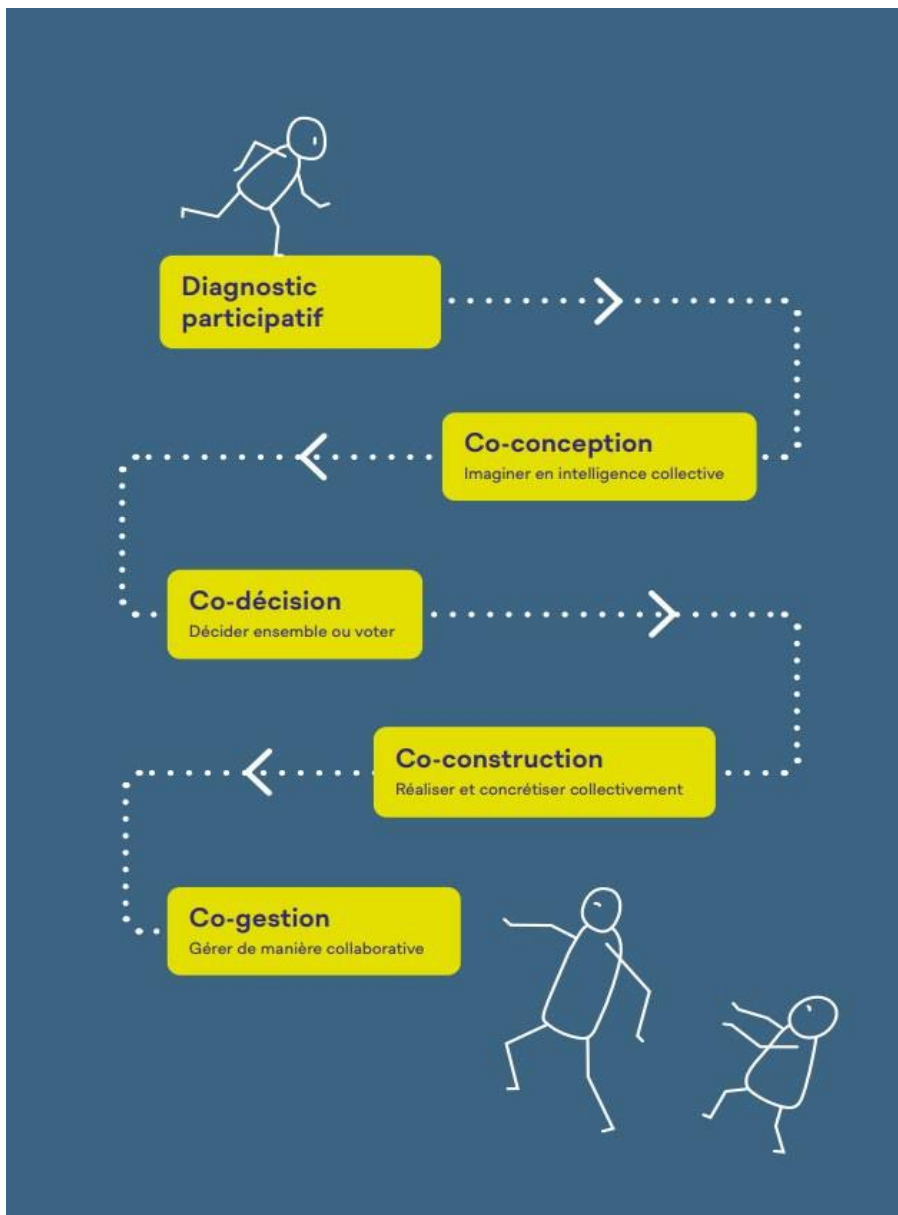
La question des transitions s’envisage en effet à l’aune d’un contexte spécifique, tant d’un point de vue social, environnemental, économique, technique et cet ancrage est nécessairement contingent des acteurs locaux, des habitants, des usagers des territoires concernés que les collectivités locales cherchent à mobiliser suivant un ensemble de processus et dispositifs participatifs aux côtés d’élus, d’experts, de représentants de lobbies et d’ONG.

L’articulation entre participation et transition est à cet égard d’autant plus délicate et importante que ces transitions ne pourront pas se faire sans une contribution volontaire et active du plus grand nombre des acteurs de ces territoires. Ces transitions sont si globales que tout ne pourra être régulé, et que de même, le respect de toutes les règles ne pourrait être contrôlé.

Il s’agira ainsi nécessairement d’accompagner et d’enrôler. Dans le même temps, on observe déjà aujourd’hui l’émergence d’un clivage important ou fondamental entre ceux qui considèrent qu’il faut aller plus vite, et ceux qui plaident pour une transition plus progressive permettant de préserver, pour un temps au moins, les modes de vies.

L'édition 2024 de la PFA propose à cet égard de mettre en dialogue les efforts initiés par les pouvoirs publics des pays (ou province) partenaires — Belgique, France, Luxembourg, Québec, Suisse — pour associer la société civile à l'élaboration de politiques et d'actions de transitions socio-environnementales. Les modalités de cette association suivent des modes plus ou moins larges et ouverts (participation libre, tirage au sort, désignation, etc.) au sein de dispositifs variés — assemblées publiques, mini-publics, conseils de quartier, audiences publiques, comités consultatifs, démarches participatives, etc.



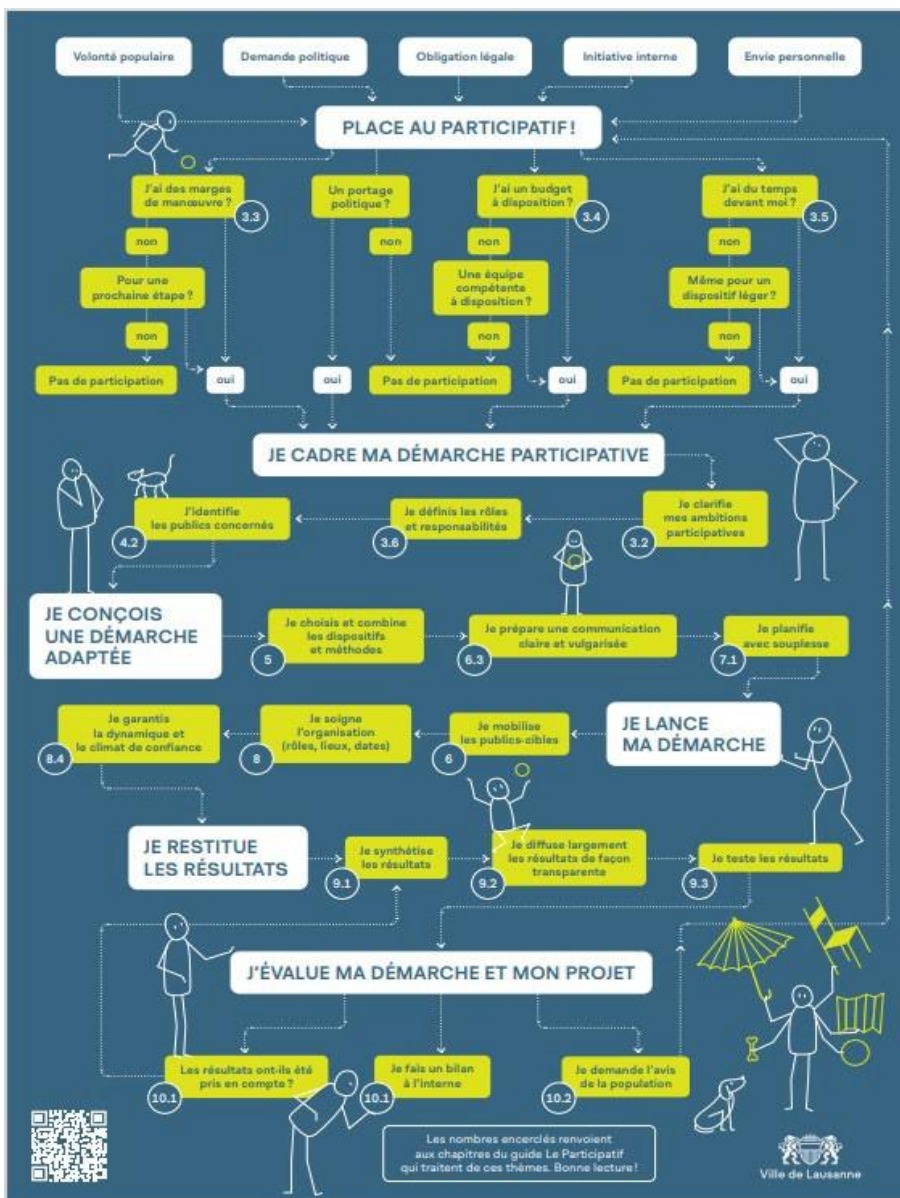


Ville de Lausanne (2023). *Le participatif, un guide pour accompagner vos démarches participatives. Bien démarrer en six questions*. Lausanne : PCL Presses Centrales SA. p.16.

Dans une perspective pluridisciplinaire de recherche appliquée, de valorisation et de formation, le but de la PFA 2024 est de rendre compte des déclinaisons nationales, régionales et locales des formes de la participation, de mettre en exergue des expériences diverses, des contributions politiques, sociales ou culturelles hétéroclites de l'agir démocratique afin d'illustrer la manière dont le sens du « principe de démocratie participative » trouve localement à s'exprimer. En effet, dans chacun de nos pays les démarches participatives sont en vogue, elles sont même rendues obligatoires dans certaines dispositions réglementaires ; il s'agit dès lors de les évaluer et d'en tirer certains enseignements. Quelles sont leur plus-value ? Quels enjeux soulèvent-elles en matière d'enrôlement des publics, y compris ceux ordinairement laissés en lisière de la chose publique ? et de représentativité des publics mobilisés ?

Ces démarches participatives entendent par ailleurs reconnaître à chaque citoyen une capacité juste et légitime d'action politique tout au long du processus de programmation-conception-réalisation et éventuellement dans l'évaluation des politiques et actions publiques. On s'intéressera plus particulièrement à savoir quelle est l'effectivité de ces intentions et comment elles sont mises en œuvre ? Ces formes régénérées de démocratie visent également à favoriser un échange de savoirs et d'opinions de façon à bonifier le processus décisionnel et à favoriser l'appropriation de la décision qui en découle. Souvent, il s'agit pour cela de contrebalancer certaines asymétries, un déséquilibre des capacités à saisir les enjeux et contraintes de l'action publique. Comment opère cet 'empowerment' et comment jauger les marges de manœuvre des citoyens par rapport aux décideurs ? L'enjeu porte également sur l'acceptabilité sociale des décisions prises : comment celles-ci sont-elles accueillies ? Comment s'organisent les éventuelles oppositions ? Les projets alternatifs trouvent-ils l'écho souhaité auprès des pouvoirs publics ? L'évaluation des mesures adoptées soulève également quelques interrogations : comment opère-t-elle ? Sur un mode participatif ? Et enfin, les mesures issues de ces démarches répondent-elles à l'urgence de la crise climatique ?

Parallèlement à ces questions fondamentales, la PFA 2024 vise également à aborder des aspects plus méthodologiques. Souvent, des guides de la participation ont été élaborés par différentes instances. Mais que contiennent-ils ? Quels éléments sont communs ? En quoi diffèrent-ils ? Comment sont conçues les étapes de l'évaluation et du monitoring des démarches participatives ? Les exemples et expérimentations qui serviront de base à l'organisation de la PFA seront tirés des thématiques urbaines, au sens large et à différentes échelles (urbanisme transitoire, rue vivante, urbanisme tactique).



Ville de Lausanne (2023). *Le participatif, un guide pour accompagner vos démarches participatives. Le schéma des étapes clés à suivre*. Lausanne : PCL Presses Centrales SA. p.58.

## Visite de terrain (24 juin)

*« Découverte du quartier durable des Plaines-du-Loup dans le cadre du projet Métamorphose ».*

La vingtième édition de la PFA s'ouvre en début d'après-midi par une présentation et la visite du quartier des Plaines-du-Loup.

Nathalie Aebischer, responsable de communication et démarche participative du projet Métamorphose, et Joana Ruivo Pereira, attachée de projet, Bureau de développement et projet Métamorphose, accueillent les coordonnateurs nationaux au sein de la Maison de projet de l'écoquartier des Plaines-du-Loup.

Dans le cadre du projet Métamorphose imaginé lors de la révision du Plan directeur de la Ville de Lausanne qui entend satisfaire un besoin croissant de nouveaux logements et rénover les infrastructures sportives vieillissantes de la ville, le projet des Plaines-du-Loup vise à construire un éco-quartier éco (espaces verts, jardins de pluie, favorisant la biodiversité) répondant aux exigences d'une société à 2000 watts (consommation d'énergie réduite de deux tiers) pour 8000 habitants tout en assurant la création de 3000 emplois (30% activités – 70% logements, en partie subventionnés). Il s'agit par ailleurs de créer sur le site de la Tuilière un stade de football et un centre sportif. Une nouvelle ligne de métro permettant de rejoindre aisément le centre-ville est également planifiée.

Tribu architecture remporte le concours (septembre 2011) avec son projet ZIP. Quatre plans partiels d'affectation (PPA) en assurent successivement l'opérationnalisation. Il est intéressant de noter que la Ville de Lausanne reste propriétaire du foncier (baux emphytéotiques). Le premier PPA délimite les pièces urbaines, leurs lots et les usages envisagés.

Une clef de répartition distribue les lots entre 4 typologies d'investisseurs publics et privés : les sociétés propriétés de la Ville, les coopératives d'habitants, les sociétés privées d'utilité publique, les investisseurs traditionnels. Ce PPA permet ainsi la planification de la construction de 1100 logements (2200 habitants), 1 parking, 1 école, 1 maison de quartier, l'aménagement du Parc du Loup et la création de 1100 emplois suivant un double critère de mixité fonctionnelle (77% de logements, 23% d'activités) et sociale (40% de logements régulés, 30% de logements subventionnés, 30% de logements en marché libre). Les objectifs d'une société à 2000 watts sont atteints par la pose de pompes à chaleur et de panneaux photovoltaïques (couvrant au minimum 25% des besoins en électricité) et des fosses de récupération de chaleur sur les eaux usées.

Conformément aux exigences en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, le projet se concrétise sur un mode participatif. Muriel Sanchez Solorzano, coordinatrice de la participation, Unité durabilité et participation, présente la démarche initiée en 2008 ; six forums participatifs (2020-2024) permettent de nourrir, d'orienter et d'accompagner la réalisation du projet, en particulier sous l'angle de l'aménagement des espaces publics, du Parc du Loup, de la construction de la maison de quartier et de l'animation de la vie de quartier.

La présentation est suivie d'une visite commentée du site, l'échange se poursuit à la Maison de projet avec Ada Bernier, membre de l'Association Ecoquartier, et Deborah Demeter, membre de la Maison de quartier Bossons – Plaines-du-Loup de la Ville de Lausanne.

## Colloque : études de cas (25 juin)

*«LASOL : un living lab pour l'intégration de la qualité des sols dans l'aménagement du territoire ».*

Fabienne Favre Boivin, professeure ordinaire, à la Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg, assure la première présentation du mardi matin relative à la protection des sols qui constituent un enjeu important notamment du fait de leurs fonctions écosystémiques: production (biomasse, alimentation), régulation du ruissellement des eaux de surface, habitat (faune, flore, micro-organismes), support (forêt, agriculture, infrastructures, urbanisation...), source de matière, archivage. La qualité des sols revêt également d'une importance première en matière de lutte contre le réchauffement climatique : plus il y a de matière organique dans le sol, plus le sol est capable de stocker du CO<sub>2</sub>.

Diverses dispositions législatives et réglementaires (Loi sur l'aménagement du territoire, Loi sur la protection de l'environnement, Ordonnance sur les sols, Loi sur les paiements directs, etc.) en assurent la protection et ce cadre normatif est d'autant plus nécessaire que la dégradation des sols est généralisée tandis que sa régénération est très lente. Il faut compter 30 ans pour obtenir un millimètre de sol. En matière d'aménagement et d'urbanisme, la protection des sols est particulièrement complexe à mettre en œuvre du fait d'une coordination difficile entre les différents corps de métier : génie civil, architecture, paysagisme, aménagement du territoire, urbanisme, protection de l'environnement, pédologie, maîtrise d'ouvrage, soumissionnaires, etc. Il s'agit a minima lors de l'ouverture de chantiers de décaper le sol et de valoriser les volumes terreux. A cet égard, Fabienne Favre Boivin élabore une méthodologie permettant d'identifier les besoins des différents acteurs, de créer un lexique commun, de préciser les temporalités des différentes interventions, etc.

*« Forum citoyen (genevois), quatre ans après ».*

Frédéric Josselin, chef du Service concertation et communication de l'Office de l'urbanisme de l'Etat de Genève, accompagné d'Anne Veuthey et de Talide Cividino, toutes deux cheffes de projet concertation, Service de la participation citoyenne, Département du Territoire de l'Etat de Genève, assure la deuxième présentation.

Il présente un dispositif participatif, le forum citoyen, mis en place pour co-construire avec l'ensemble des acteurs concernés un projet de territoire durable intitulé : « Comment voulons-nous habiter le territoire genevois pour mieux vivre ensemble dans le respect de la nature et faire face au changement climatique ? ».

Suivant un tirage au sort, 30 personnes se sont à cette fin retrouvées 4 week-ends moyennant rémunération ; la démarche est pilotée par le canton avec le concours de l'Université de Genève, le bureau Urbaplan, et la Haute école d'ingénierie et de gestion du canton de Vaud. Une centaine de propositions ont ainsi émergé. Elles ont été votées à la majorité simple et elles ont été réunies dans un document dont la portée est similaire à celle d'une motion ; le Conseil d'Etat (exécutif cantonal) s'est engagé à rendre compte chaque année de la mise en œuvre de ces mesures auprès des citoyens.

Cette expérimentation attractive, limitée dans le temps mais exigeante (temps, ressources), n'a peut-être pas vocation à être pérennisée sous ce format, bien qu'une tendance à l'institutionnalisation des démarches participatives semble se confirmer.



*« La participation pour favoriser le passage à l'action en matière de transition ».*

Natacha Litzistorf, élue des Vert•e•s à la Ville de Lausanne, Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture, présente certaines des actions de transition socio-environnementale pouvant être réalisées par ou avec le concours des citoyens : à titre d'exemple, des observations participatives ont permis l'identification d'une vingtaine d'espèces fauniques présentes sur le territoire, le concours Nature en ville dote les lauréats d'une enveloppe de CHF 10000.- pour renaturer / revégétaliser l'espace urbain, des kits de démarrage de jardins de poche permettent de cultiver les interstices urbaines en friche, de nouveaux plantages peuvent être mis en culture et gérés de manière associative, etc.

L'Unité durabilité et participation représentée par Muriel Sanchez Solorzano, coordinatrice de la participation, entend plus généralement assurer une coordination transversale des démarches participatives au sein des différents services de la ville et de favoriser l'émergence d'une méthodologie unifiée et professionnalisée au sein de l'administration publique en matière de participation.

*« Démarches participatives et aménagement du territoire au Luxembourg ».*

Frédéric Durand, chercheur au Luxembourg Institute of Socio-Economic Research (LISER), brosse le portrait de l'approche participative luxembourgeoise en matière d'aménagement du territoire ; la présentation se focalisant sur le Programme directeur d'aménagement du territoire (PDAT) est co-élaborée par Renée Hostert, cheffe de la Division de la coordination juridique du Département d'aménagement du territoire du Ministère luxembourgeois de l'aménagement du territoire.

Initiée en 2021, l'élaboration participative de ce document d'orientation stratégique de développement territorial se déroule en diverses étapes : composition d'un groupe de 30 citoyens, participation à 12 conférences d'information, 2 sondages, plusieurs séances de travail à huis clos. La participation citoyenne au Luxembourg est toutefois relativement récente et s'envisage principalement comme un processus de consultation. A cet égard, le PDAT entend développer une nouvelle forme de gouvernance reposant notamment sur la mise en place de conseils citoyens, de forums citoyens et de dispositifs de communication et d'échange en ligne. Un projet de texte législatif spécifiquement relatif à la participation citoyenne est en cours d'élaboration.

Adopté le 21 juin 2023, le PDAT fixe trois objectifs principaux, soit la concentration du développement au sein de dix territoires fonctionnels intégrant au moins un Centre de développement et d'attraction, la réduction de l'artificialisation du sol et le renforcement de la consultation transfrontalière. Huit enjeux sont plus précisément identifiés : alléger la pression exercée par l'étalement urbain sur la nature et la biodiversité, juguler la destruction du paysage et de l'architecture traditionnelle, freiner la gentrification du pays, compenser l'orientation excessive de l'économie luxembourgeoise vers la finance, stimuler la coopération et la cohésion dans la région frontalière, réduire la fracture sociale, renforcer la légitimité

des décisions démocratiques, améliorer la couverture médiatique et l'information.

Dans le canton de Rédange plus précisément, les résultats de la démarche participative pointent une insatisfaction importante en matière d'emplois locaux, d'attrait et de développement des villages ainsi que de transports publics. Les résultats permettent également de dresser une liste des priorités en termes de développement : préservation du patrimoine rural, développement d'une offre de logements à loyer abordable, de commerces et de services de proximité (médicaux, de garderie, en particulier).

«La création d'un service de la Participation en Région bruxelloise afin de soutenir les agents publics dans la mise en place de processus participatifs de qualité ».

Stéphanie Willems et Kätti Rob, chargées de projet, Perspective Brussels, Région de Bruxelles-Capitale présentent les enjeux de la participation en région bruxelloise, plus particulièrement en matière d'urbanisme : les Plan d'affectation du sol, les Plans d'aménagement directeur et les Contrats de rénovation urbaine de deuxième génération répondent en effet en matière de communication (sites internet, distribution de flyers, avis dans les journaux, réunions publiques et/ou permanences organisées dans les locaux de perspective.brussels, point d'information 2 fois par semaine, communication vers certaines associations, etc.) et de participation (enquêtes et workshops en ligne, expositions dans l'espace public, balades participatives, participations des écoles, etc.) à des exigences accrues.

De nombreux enjeux restent toutefois à relever en matière de participation : encourager l'accessibilité et l'inclusion des publics les plus affectés, former les participants aux outils participatifs et à leur impact potentiel, mieux identifier les besoins des personnes, préciser l'échelle et le cadre de la participation, coordonner la participation par territoire/thème/quartier et non par projet, etc. Un service dédié à la participation citoyenne en région bruxelloise a été institué à cette fin. Une boîte à outils est désormais mise à disposition des pouvoirs publics ; elle propose des solutions concrètes, dans un format accessible et attractif, en matière d'organisation de la participation publique : élection de mini-publics délibératifs, organisation de pétitions et référendums, budgétisation des démarches, déploiement de consultations et enquêtes publiques, institution de conseils d'habitants et de comités de quartier, etc.

«Solon, un organisme montréalais en transition socio-écologique à la croisée des chemins ».

Chloé Dodinot, responsable du développement et des partenariats pour la Communauté des Possibles, Solon (Montréal), présente les ressources et les modes d'action de ce collectif qui accompagne les projets de citoyens et d'institutions dans la construction d'un monde plus écologique et solidaire.

*« Processus de participation et implication du milieu dans l'implantation de pistes cyclables et de corridor de mobilité durable à Montréal ».*

Floriane Vayssieres, cheffe de division, Planification des réseaux et programmation des aménagements, Direction de la planification et de la mise en valeur du territoire, Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal, et Alexander Gr Nizhelski Alvarez, conseiller en planification, Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal présentent certaines des démarches de concertation initiées par le Service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal.

Le cas d'étude se focalise sur le réaménagement du corridor de mobilité Henri-Bourassa ; la démarche participative conduite à cette occasion (rencontres avec les acteurs du milieu, rencontre d'information et d'échanges, visites de terrain, séances publiques d'information, sondage en ligne) permet d'envisager la suppression d'une voie véhiculaire par direction au profit (par direction) d'une voie dédiée au transport collectif (bus), d'une piste d'cyclables et d'un trottoir sécurisé. Une analyse ultérieure sera éventuellement conduite afin d'évaluer si la densité du trafic automobile a diminué (moins de trafic ou report sur d'autres tronçons voire congestion sur le même boulevard) et si un report d'usage de l'automobile vers la mobilité douce (transports publics et bicyclette) est effectivement réalisé.

*« La charte de logistique urbaine durable de la Métropole Rouen Normandie, un exemple de large concertation professionnelle et citoyenne ».*

La Métropole Rouen Normandie a fait le constat d'un déficit en matière de participation citoyenne, en particulier lors de consultations et de concertations publiques. Afin d'initier de nouvelles pratiques ; ateliers participatifs et visites in situ assurant la prise en compte de l'expertise d'usage des citoyens (jeunes, actifs, personnes en situation d'exclusion, scolaires), etc., un service dédié à la démocratie participative, la co-construction citoyenne et l'open data est créé en septembre 2017 et une plateforme participative en ligne permettant à la société civile d'adresser ses remarques et suggestions aux pouvoirs publics est ouverte à cette occasion. Une Charte de la participation est par ailleurs adoptée, elle pose pour principe de questionner systématiquement la pertinence d'engager une démarche de participation citoyenne en amont de tout projet politique à l'échelle métropolitaine.

Charlotte Varin, cheffe de projet mobilité des marchandises et des personnes de la Métropole de Rouen présente plus particulièrement une démarche participative réalisée dans ce contexte et visant à organiser la logistique et le transport durable des marchandises en ville ; un Programme Innovations Territoriales pour la Logistique Urbaine Durable est ainsi adopté.

*«Formes et défis de la participation citoyenne pour engager la transition des mobilités à l'échelle métropolitaine : l'exemple de la Métropole européenne de Lille ».*

La Métropole européenne de Lille (MEL) est un établissement public de coopération intercommunale qui pilote et met en œuvre différentes politiques dont la planification urbaine, l'aménagement urbain, les transports et la mobilité, l'habitat, l'aménagement économique, la politique de la ville, les espaces naturels, les déchets, l'eau, l'assainissement, la voirie, l'énergie, les grands équipements culturels et sportifs...En matière de transports et de mobilités plus spécifiquement, la MEL assure la conception et la mise en œuvre du Plan de mobilités (PdM), l'organisation des transports en commun, la mise en œuvre de zones à faible émission, la gestion de la voirie et des espaces publics, etc.

Annette Groux, professeure, Institut d'aménagement, d'urbanisme et de géographie de l'Université de Lille, se focalise plus particulièrement sur trois exemples : (i) la révision du Plan de Mobilité suivant diverses modalités participatives en ligne, dans les médias et en face à face avec les acteurs institutionnels, les milieux concernés (Union des Voyageurs du Nord, Association Droit au vélo, Conseil de Développement, etc.) et plus largement la société civile, (ii) la révision encadrée par la Commission nationale du débat public du Schéma directeur des infrastructures de transports et (iii) la piétonisation du Grand Boulevard Tourcoing Mouvaux.

Annette Groux dresse un constat mitigé faisant état d'un partage parfois flou des responsabilités entre les différents acteurs publics : la MEL impulse des orientations incitatives (chartes, référentiels...) mais les communes les concrétisent peu ou prou à leur guise, faisant à l'occasion état non seulement de volontés politiques locales différentes en matière de concertation et de méthodes (bricolage quant aux manières d'impliquer les habitants dans une démarche d'idéation/prototypage/itération



méthodologique), malgré l'existence d'une Charte métropolitaine de la concertation, mais encore de capacités tactiques variables en matière d'urbanisme.

Annette Groux identifie par ailleurs un certain nombre d'invariants, notamment des difficultés à mobiliser tous les élus quelque soit l'échelle d'intervention et à organiser un portage politique, à définir clairement l'objectif de la concertation entre analyse des besoins et volonté de faire changer les comportements, à dépasser une approche par trop technocratique, à toucher le plus grand nombre, ainsi qu'une plus grande diversité de profil, ceci malgré l'évolution des méthodologies mises en places, à les mobiliser dans la durée, à traiter, hiérarchiser et analyser les informations récoltées, ceci afin de tirer les enseignements de cette concertation et de faire un retour aux participants, à dépasser les oppositions et à œuvrer pour une meilleur inclusion et à un accès pour tous des espaces publics et des espaces de la mobilité.

## Synthèse de la journée de colloque.

Alain Malherbe, coordinateur de recherche et chargé de cours à l'Université catholique de Louvain réalise en fin de journée la synthèse du colloque. Il postule et/ou constate le passage, en matière de participation, d'un débat essentiellement théorique à certaines formes de mutualisation des expériences puis à l'institutionnalisation de la participation. Il s'agit toutefois encore de poursuivre le travail de sensibilisation des publics et des acteurs institutionnels à la nécessité de la participation afin d'assurer la légitimité des décisions et leur acceptabilité sociale. Au-delà de renforcer la création de liens de confiance entre les pouvoirs publics et la société civile, il s'agit également de stimuler un 'empowerment' des plus précaires. Le suivi des décisions issues des démarches participatives et la reddition de « comptes » à la société civile reste par ailleurs encore insuffisant.

### **Synthèse séminaire de plateforme des agglomérations – Lausanne 25 juin 2024**

1. Les différentes communications du séminaire de la journée du 25 juin organisé dans le cadre la plateforme ont dégagé plusieurs questions de gouvernance des projets urbains. Ces questions mettent entre autres en évidence le positionnement des experts dans les systèmes décisionnels démocratiques. Ce positionnement a un impact direct sur les méthodes de sensibilisation des acteurs et/ou citoyens dans les enjeux qui sont identifiés comme cruciaux et urgents (changement climatique, artificialisation des sols, justice spatiale, attractivités, appropriation des décisions...). Or le séminaire a confirmé l'importance de la sensibilisation comme étape préalable à toutes implications des parties prenantes pour faire face à ces enjeux. Le conflit reste puissant entre l'urgence des enjeux et le processus long pour y répondre reste prégnant.
2. Les méthodes participatives ont bien entendu évolué depuis les débuts héroïques de Jane Jacobs qui faisait ses enquêtes en parcourant les bars de New-York et contestait les grands schémas directeurs qui « ne pouvaient qu'étouffer les communautés » (Sennet, 2019, p. 109) jusqu'à l'obligation participative institutionnalisée par notamment la convention d'Aarhus en passant par les combats associatifs et les organisations spontanées comme les comités d'habitants. L'évaluation des objectifs avoués ou non de la participation avec l'échelle de Arnstein (Arnstien, 1967) reste une référence fréquemment mobilisée mais qui ne rend plus nécessairement compte de la diversité des méthodes et des contextes. Cette diversité des méthodes peut

conduire à un certain relativisme dont Bruno Latour nous met en garde. Ce relativisme noie les enjeux dans une technicité qui échappe aux acteurs et est un frein à l'inclusion des plus précaires dans le processus.

3. La gouvernance des projets s'appuie sur différentes méthodes qui sont largement déjà implémentées comme la co-construction via des workshop ou des living labs, le tirage au sort pour sélectionner les participants à la décision en complément ou en remise en question du système représentatif (Van Reybrouck, 2014). Les résultats produits par l'application de ces différentes méthodes avec une implication variables selon les choix méthodologiques opérés amènent à mieux définir leurs places dans les systèmes décisionnels et les systèmes de gestion des conflits notamment par leur régulation. S'agit-il de co-décisions, d'empowerment, de partage des responsabilités dans les arbitrages, d'apports dans les choix à opérer par l'organe décisionnel... ?
4. La décision une fois actée, une évaluation sur sa correspondance, ou congruence avec les résultats du processus participatif entraîne des conséquences sur les relations de confiance entre les parties prenantes s'étant investi dans ce processus et les organes décisionnels. Est-ce que dès lors les modèles qui ont été élaborés dans des contextes spécifiques afin de cerner le niveau d'intégration des propositions qui auraient été formulées par l'ensemble des acteurs sont encore pertinents ?
5. Le débat sur la gouvernementalité par les experts n'est pas nouveau et a été particulièrement riche dans les échanges entre Walter Lippmann et John Dewey qui ont lieu dans la première moitié du XXème siècle (Stiegler, 2023). Le premier affirmant que l'expert permet de pallier aux inerties du système démocratique : « J'affirme que le gouvernement représentatif, que ce soit dans le domaine que l'on appelle ordinairement politique ou dans l'industrie, ne peut fonctionner avec succès, quelque soit la base de l'élection, seulement s'il existe une organisation indépendante et experte, qui produise l'intelligibilité des faits invisibles à l'attention de ceux qui ont à prendre les décisions » (Lippmann, 1922, cité par Stiegler, 2023 p. 70).
6. Pour John Dewey, la communauté doit permettre d'équilibrer l'individualisme inhérent au système démocratique électif. La communauté est vectrice « (d')égalité (qui) signifie le fait que chaque membre individuel de la communauté prend part sans entrave aux conséquences de l'action en association » (Dewey, 2010, p. 245). Ce positionnement entre l'expert et la communauté invite à questionner l'institutionnalisation des méthodes

participatives comme cela est pratiqué en Région Bruxelloise. Cette institutionnalisation installe-t-elle de nouveaux rapports de domination rejoignant le principe hégémonique développé par Gramsci où un pouvoir est remplacé par un nouvel organe, la société civile qui mobilise sa superstructure composée de ses ressources et enjeux intellectuels et économiques dans la constitution d'« un nouveau bloc historique » privé imposant ses valeurs et représentant le « contenu éthique » de l'Etat (Portelli, 1972) ?

7. Cette institutionnalisation de la participation requestionne le rapport arendtien entre la loi et le pouvoir dans l'exercice de la décision (Arendt, 2024). Les différents organes consultatifs ou de participation sont encadrés par des structures associatives ou institutionnelles délimitant un pouvoir délégué ou concédé pour définir un projet urbain, comme à Montréal par exemple, et lui procurer sa légitimation. Cette légitimation contractualise la relation entre le pouvoir et la société civile clarifie et installe un climat de confiance entre les parties prenantes en définissant les responsabilités à l'intérieur du système décisionnel.
8. Les méthodes restent in fine expérimentales et itératives pour installer des connexions dans des structures qui restent en silos sectoriels agissant à différentes échelles (nationale avec le PDAT luxembourgeois jusqu'au jardin de poche à Lausanne). Ces interactions s'inscrivent dans la complexité du projet urbain avec une diversité croissante d'opérateurs avec des difficultés d'installer une « culture partagée » du projet. Une diversité de méthodes est utilisée et expérimentée avec une montée en puissance du ludique mobilisant des ressources comme le post-it, qui reste incontournable, des outils numériques....
9. Assumer cette complexité du projet dans un système décisionnel allant de la décentralisation à la délégation ou à la co-construction, ou co-production permet de clarifier les relations dans lesquelles s'inscrivent le processus participatif dans un cadre du travail déterminé redistribuant un pouvoir légitime. L'échelle d'Arnstein montre alors ses limites pour qualifier la délégation de la responsabilité qui est accordée et devrait être requestionnée (Rosen & Painter, 2019) et mieux comprendre les ressorts de nouveaux concepts comme « l'acceptabilité sociale ».

## *Bibliographie*

- Arendt Hannah, 2024, Gouverner, loi pouvoir et domination, Coll. Petite Biblio Classiques, Payot.
- Arnstein Sherry R., 1969, A ladder Of Citizen Participation, Journal of the American Institute of Planners, **35.4.**, p. 216-224
- Dewey John (2010), Le public et ses problèmes, Folio, coll. Essai, Gallimard.
- Lippmann Walter, 1922, Public opinion (2009), New-York, Classic Books América.
- Portelli Hugues, 1972, Gramsci et le bloc historique, Presses Universitaires de France.
- Rosen Jovanna & Painter Gary, 2019, From Citizen Control to Co-Production. Moving Beyond a Linear Conception of Citizen Participation, *Journal of American Planning Association*, 35.3, p. 335-347.
- Sennet Richard, 2019, Bâtir et habiter. Pour une éthique de la ville, Albin Michel.
- Stielgler Barbara, 2023, « Il faut s'adapter ». Sur un nouvel impératif politique, Folio, coll. Essai. Gallimard.
- Van Reybrouck David, 2014, Contre les élections, Coll. Babel essai, Actes Sud.

## **Atelier participatif (26 juin)**

L'atelier assure de manière ludique un échange de savoirs et d'expériences en matière de participation citoyenne. Il rassemble principalement des experts de la participation du secteur privé, des représentants des pouvoirs publics en charge de la mise en œuvre de telles démarches et des aménagistes / urbanistes. L'objectif est d'offrir une meilleure compréhension des outils existants, de dégager les points de dysfonctionnements en toute impartialité, d'identifier les pratiques positives en termes techniques, de compétences humaines et d'organisation, de mettre en avant l'amélioration attendue des dispositifs ainsi que de les porter à la connaissance des différents acteurs susceptibles d'organiser à l'avenir de telles démarches<sup>2</sup>.

---

<sup>2</sup> Pour plus d'information : <https://reropa.ch/ateliers-de-reflexion/>

## **Retour sur la 20<sup>e</sup> édition de la Plateforme Francophone des agglomérations & organisation de la prochaine édition (27 juin)**

Les coordonateurs nationaux expriment leur satisfaction quant à l'organisation et au déroulement de la vingtième édition de la PFA ; l'ordre des sessions, soit « visite de terrain », « colloque », « atelier » et « journée de synthèse », semble idéal. Il s'agirait toutefois de veiller à mieux contextualiser la thématique dans chaque pays. Il s'agirait par ailleurs d'articuler plus finement encore les problématiques mises au jour lors de la visite de terrain avec les présentations du colloque et les enjeux de l'atelier.

Il est décidé de conserver le site web ouvert pour cette vingtième édition; les archives situées sur le site <https://transvol.sgsi.ucl.ac.be/download.php?id=66e0c8bb81077f46> y seront téléversées tout comme les archives réunies par l'équipe française. Les coordonateurs de la plateforme y seront clairement nommés, avec indication de leur titre, fonction et institution de rattachement (logo compris).

Les coordonnées des différents intervenants sont conservées, un fichier contact est créé et sera actualisé ; les prochaines éditions de la plateforme feront l'objet d'une communication à leur attention.

Il est envisagé de pérenniser certains partenariats institutionnels, idéalement pour la durée d'un cycle thématique complet.

Le cycle thématique « Les agglomérations en transition » initié en 2021 se poursuit en 2025 à Montréal ; le thème est arrêté, dans les grandes lignes: « vulnérabilités et transitions socio-environnementales : comment adapter la forme urbaine ».

Les dates de la prochaine édition proposées sont les 4-6, 9-11, 10-12 juin 2025.

Un premier texte de présentation est attendu à l'automne 2024. Un suivi de l'organisation de la prochaine édition est prévu le 26 septembre 2024 à 16h, puis toutes les huit semaines.



## LUNDI 24 JUIN

Cette journée est consacrée à une visite de terrain, la découverte du projet Métamorphose.

**Lieu de rencontre :** Maison de Projet, Rte des Plaines-du-Loup 28, Lausanne

**14h–14h15** **Jean Ruegg**, professeur, Université de Lausanne, directeur de l'Institut de géographie et durabilité & **Florent Joerin**, professeur Haute École spécialisée de Suisse occidentale, Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud, directeur de l'Institut d'ingénierie du territoire : mot de bienvenu et d'introduction à la 20e édition de la Plateforme Francophone des Agglomérations.

**14h15–15h** **Nathalie Aebischer**, responsable de communication et démarche participative du projet Métamorphose & **Joana Ruivo Pereira**, Bureau de développement et projet Métamorphose: « Découverte du quartier durable des Plaines-du-Loup dans le cadre du projet Métamorphose ».

Avec la contribution de **Muriel Sanchez Solorzano**, coordinatrice de la participation, Unité durabilité et participation, pour une mise en perspective de l'expérience participative du projet Métamorphose à la mesure des démarches généralement initiées par la Ville de Lausanne.

**15h–16h30** Visite de terrain (en cas de mauvais temps, l'essentiel de la présentation se déroulera à la Maison de Projet).

**16h30–17h** Discussion avec d'autres acteurs locaux impliqués à différents titres dans la réalisation et la mise en œuvre du projet Métamorphose.

**17h-18h30** Apéritif

Avec la participation de :

**Ada Bernier**, Association Ecoquartier

**Deborah Demeter**, Maison de quartier Bossons – Plaines-du-Loup de la Ville de Lausanne.

# MARDI 25 JUIN

Cette journée permet de croiser l'expérience des démarches participatives (au Luxembourg, au Canada, en France, en Belgique et en Suisse) en lien avec les enjeux des transitions socio-environnementale des intervenants invités par les membres du réseau PFA.

**Lieu de rencontre :** Université de Lausanne | Institut de géographie et durabilité, Quartier Mouline, Bâtiment Géopolis, Salle 4899, CH-1015 Lausanne

**8h30** Accueil café/viennoiserie

**9h-10h Fabienne Favre Boivin**, professeure ordinaire, Haute école d'ingénierie et d'architecture de Fribourg : « LASOL : un living lab pour l'intégration de la qualité des sols dans l'aménagement du territoire »

**10h-10h40 Frédéric Josselin**, chef du service concertation et communication de l'office de l'urbanisme de l'Etat de Genève, **Anne Veuthey**, cheffe de projet concertation, service de la participation citoyenne, département du Territoire, **Talide Cividino**, cheffe de projet concertation, service de la participation citoyenne, département du Territoire, Etat de Genève : « Forum citoyen (genevois), quatre ans après »

**10h40-11h** Pause

**11h-11h40 Natacha Litzistorf**, élue des Vert•e•s à la Ville de Lausanne, Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture :

« La participation pour favoriser le passage à l'action en matière de transition » ; avec la contribution de **Muriel Sanchez Solorzano**, coordinatrice de la participation, Unité durabilité et participation, mme Litzistorf devant prendre congé à 11h30.

**11h40-12h20 Renée Hostert**, cheffe de la division de la coordination juridique du département d'aménagement du territoire du ministère luxembourgeois de l'aménagement du territoire & **Frédéric Durand**, chercheur au Luxembourg Institute of Socio-Economic Research: « Démarches participatives et aménagement du territoire au Luxembourg »

**12h20-14h** Repas commun, cafétéria Géopolis

**14h-14h40 Stéphanie Willems & Kätti Rob**, chargées de projet, PerspectiveBrussels, Région de Bruxelles-Capitale: « La participation en Région bruxelloise, projets urbains et service dédié ».

**14h40-15h20 Charlotte Varin**, cheffe de projet mobilité des marchandises et des personnes de la Métropole de Rouen, « "La charte de logistique urbaine durable de la Métropole Rouen Normandie : un exemple de participations citoyenne et professionnelle».

**15h20-15h40** Pause

**15h40-16h20 Chloé Dodinot**, responsable du développement et des partenariats pour la Communauté des Possibles, Solon (Montréal): «Solon, un organisme montréalais en transition socio-écologique à la croisée des chemins ».

## MARDI 25 JUIN

**16h20-17h Floriane Vayssieres**, cheffe de division : planification des réseaux et programmation des aménagements & **Alexander Gr Nizhelski Alvarez**, conseiller en planification, service de l'urbanisme et de la mobilité de la Ville de Montréal :

« Processus de participation et implication du milieu dans l'implantation de pistes cyclables et de corridor de mobilité durable à Montréal ».

**17h-17h40 Annette Groux**, professeure, Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de Géographie de Lille, Université de Lille :

« Formes et défis de la participation citoyenne pour engager la transition des mobilités à l'échelle métropolitaine ».

**20h** Repas commun : Hôtel Mirabeau, Av. de la Gare 31, 1003 Lausanne

## MARDI 25 JUIN

Cette journée est organisée avec le concours des coordonateurs nationaux de la Plateforme Francophone des Agglomérations, pour

la Belgique : **Alain Malherbe**, coordinateur de recherche et chargé de cours, Université Catholique Louvain & **Yves Hanin**, professeur, Université Catholique de Louvain et directeur du Centre de recherches et d'études pour l'action territoriale

la France : **Annette Groux**, professeure, Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de Géographie de Lille, Université de Lille & **Marc Dumont**, professeur, Institut d'Aménagement, d'Urbanisme et de Géographie de Lille, Université de Lille & **Lionel Martins**, chargé de mission, Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires, Ministère de la Transition Energétique

le Luxembourg : **Frédéric Durand**, chercheur au Luxembourg Institute of Socio-Economic Research

le Québec : **Michel Rochefort**, professeur, département d'études urbaines et touristiques, Université du Québec à Montréal

la Suisse : **Jean Ruegg**, professeur, Université de Lausanne, directeur de l'Institut de géographie et durabilité & **Florent Joerin** professeur Haute École spécialisée de Suisse occidentale, Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud, directeur de l'Institut d'ingénierie du territoire

# MERCREDI 26 JUIN

Des interlocuteurs de Reropa (réseau romand de la participation), de 3DD (espace de concertation est un lieu dédié aux démarches participatives) et de la Faïtière suisse de la participation assureront l'animation de cette journée / atelier consacrée à la problématique de la participation.

**Lieu de rencontre :** HEIG-VD, La Fabrik, Av. des Sports 20, 1401 Yverdon-les-Bains

9h15-9h30	Accueil café/viennoiserie
9h30-09h50	<b>Florent Joerin</b> , professeur Haute École spécialisée de Suisse occidentale, Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud, directeur de l'Institut d'ingénierie du territoire : introduction et présentation des thématiques.
09h50-11h	Constitution des groupes et partage de réflexions.
11h-11h30	Pause.
11h30-12h30	Discussion élargie.
12h30-14h	Repas commun, cafétéria.
14h-14h40	Partage de solutions.
14h40-15h20	Retour aux thématiques.
15h20-15h40	Pause.
15h40-16h	Synthèse et propositions
16h-16h30	Conclusion.
16h30	Apéritif.

# JEUDI 27 JUIN

**Cette journée permet de conclure cette 20<sup>e</sup> édition de la PFA et de planifier la prochaine édition.**

**Lieu de rencontre :** Université de Lausanne | Institut de géographie et durabilité, Quartier Mouline, Bâtiment Géopolis, Salle 4899, CH-1015 Lausanne

**8h30** Accueil café/viennoiserie

**9h-12h30:** **Jean Ruegg**, professeur, Université de Lausanne, directeur de l'Institut de géographie et durabilité & **Florent Joerin**, professeur Haute École spécialisée de Suisse occidentale, Haute École d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud, directeur de l'Institut d'ingénierie du territoire: mot de synthèse et présentation de l'ordre du jour

**12h30:** Repas commun cafétéria Géopolis

**Retour**



